



## Avis au Public

### Projet d'Aménagement Général – Refonte complète du Plan d'Aménagement Général (PAG)

Il est porté à la connaissance du public, que le conseil communal de la Ville de Dudelange, dans sa séance du 30 juin 2020, a marqué son accord relatif à réengager la procédure d'adoption du projet de refonte du Plan d'Aménagement Général (PAG), sachant que la mise en procédure du 28 février 2020 a dû être suspendue en date du 18 mars 2020 en accord avec les mesures préventives prises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 et suite au déclenchement de l'état de crise par le règlement grand-ducal du 18 mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le Projet d'Aménagement Général est déposé ensemble avec la fiche de présentation, l'étude préparatoire et le rapport sur les incidences environnementales (SUP), pendant 30 jours, à savoir du **4 juillet 2020 au 3 août 2020 inclus**, au service de l'Architecture et des Domaines, bureau 203, Hôtel de Ville de Dudelange, où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

En exécution de la loi du 24 juin 2020 portant introduction d'une mesure temporaire relative à l'application de l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, une **réunion d'information** aura lieu le **13 juillet 2020 à 19h00** au Centre Culturel Régional Dudelange (CCRD) 1a, rue du Centenaire L-3475 Dudelange.

Conformément à la loi précitée, le collège des bourgmestre et échevins propose au public les options suivantes :

- assister à la réunion du 13 juillet 2020, sachant que les places sont limitées, avec l'obligation de s'inscrire préalablement sur [inscriptionPAG@dudelange.lu](mailto:inscriptionPAG@dudelange.lu) ou par téléphone au 51 61 21 - 381 ou 51 61 21 - 384,
- suivre la réunion d'information en transmission via Livestream sur [www.dudelange.lu](http://www.dudelange.lu) et sur l'«Infokanal Diddeleng»,
- poser des questions sur [questionsPAG@dudelange.lu](mailto:questionsPAG@dudelange.lu), ce exclusivement pendant toute la durée de la réunion d'information.
-

Une traduction simultanée des paroles est assurée du luxembourgeois/allemand vers le français (au CCRD et via Livestream).

En application de l'article 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai de 30 jours susvisé, sous peine de forclusion.

Le dossier complet relatif au projet de refonte générale du PAG est également disponible sur le site internet de la Ville de Dudelange ([www.dudelange.lu](http://www.dudelange.lu)) sous la rubrique Projets Urbains/Refonte du PAG, sachant que seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

### **Rapport sur les incidences environnementales – Evaluation stratégique environnementale (SUP – partie 2)**

Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, il est porté à la connaissance du public que le rapport sur les incidences environnementales («Umweltbericht» – SUP Phase 2) ainsi que le dossier complet du projet de refonte du Plan d'Aménagement Général sont déposés pendant 30 jours, à savoir du **4 juillet 2020 au 3 août 2020 inclus**, au service de l'Architecture et des Domaines, bureau 203, Hôtel de Ville de Dudelange où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

En application de ce même article, les intéressés peuvent émettre leurs observations et suggestions par courriel à l'adresse [sup@dudelange.lu](mailto:sup@dudelange.lu) ou transmettre leurs observations écrites au collège des bourgmestre et échevins au plus tard dans les 45 jours qui suivent le début de la présente publication, soit **jusqu'au 18 août 2020 inclus**.

Les documents susmentionnés sont également disponibles sur le site internet de la Ville de Dudelange ([www.dudelange.lu](http://www.dudelange.lu)) sous la rubrique Projets Urbains/Refonte du PAG, à savoir que seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Dudelange, le 4 juillet 2020

Le collège des bourgmestre et échevins,  
Dan Biancalana, bourgmestre  
Loris Spina, échevin  
René Manderscheid, échevin  
Josiane Di Bartolomeo-Ries, échevine  
Claudia Dall'Agnol, échevine